



Actualités en bref

Conjoncture mensuelle



Intrants



Volailles de chair



Œufs



Palmipèdes gras



Lapins

Réglementation

FRANCE

Indemnisation des éleveurs et des entreprises touchés en 2017 par l'épisode H5N8 de grippe aviaire

Stéphane TRAVERT a confirmé le 15 février la mise en place de deux dispositifs d'indemnisation de la filière volaille, impactée par deux épisodes successifs d'influenza aviaire pour les éleveurs et les entreprises de transformation. Ces dispositifs ont été approuvés par la Commission européenne.

Le dispositif d'indemnisation des éleveurs, doté d'un budget global de 77 M€, sera géré par FranceAgriMer. Il couvrira deux types de pertes :

- L'intégralité des pertes de production subies par les éleveurs pendant les périodes de restrictions sanitaires liées à l'épizootie d'influenza aviaire H5N8. Ces pertes seront prises en charge conjointement par l'Union européenne et par l'État, sur la base d'un règlement d'exécution européen publié prochainement. Elles ont déjà fait l'objet d'une indemnisation à hauteur de 70 % dans le cadre d'un dispositif d'avances mis en place à partir d'avril 2017 ;
- La moitié des pertes subies après la levée des restrictions sanitaires. Ces pertes seront indemnisées sur crédits nationaux, comme annoncé par le Ministre le 10 novembre 2017. Cette indemnisation est autorisée par un régime d'aide d'État qui vient d'être approuvé par la Commission européenne.

Les éleveurs ont jusqu'au 26 mars 2018 pour déposer leur demande.

S'agissant de l'indemnisation des entreprises de l'aval du secteur de la volaille, le dispositif retenu va permettre la mise en place d'une aide nationale pour les pertes subies du fait de l'impact sur leur activité des mesures prises pour lutter contre l'épizootie d'influenza aviaire H5N8. Doté d'une enveloppe maximale de 20 M€, ce dispositif, similaire à celui mis en place suite à l'épisode H5N1 survenu en 2016, sera déployé par FranceAgriMer rapidement. En parallèle, les entreprises de l'aval de la filière palmipèdes touchées par l'épizootie d'influenza aviaire H5N1 ayant demandé une indemnisation ont reçu la notification de leur aide ; les paiements débiteront d'ici la fin du mois de février.

Le Ministre s'est félicité du soutien de la Commission européenne.

(Communiqué du Ministère 15/02/18)

Projet de loi issu des États généraux de l'alimentation

La feuille de route, exposée par le Premier ministre lors de la journée de clôture des États généraux de l'Alimentation, porte la politique alimentaire du Gouvernement structurée autour de trois axes stratégiques :

- assurer la souveraineté alimentaire de la France ;
- promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement ;
- réduire les inégalités d'accès à une alimentation durable et de qualité.

Le projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable » est le premier outil de mise en œuvre de cette feuille de route.

Le projet de loi vise d'abord à améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Assurer la souveraineté alimentaire passe notamment par la préservation de la capacité de production agricole et la juste rémunération des agriculteurs.

- Le processus de construction du prix payé aux agriculteurs est inversé et s'appuie désormais sur les coûts de production des producteurs. Le contrat et le prix associé seront proposés par celui qui vend (articles 1 à 3). Objectif : assurer une meilleure répartition de la valeur créée entre les acteurs
 - La réouverture des négociations est facilitée en cas d'évolution des coûts de production, sur une durée raccourcie (article 6). Objectif : fluidifier les renégociations afin de ne pas rester sur des situations de blocage.
 - Le seuil de revente à perte est relevé à hauteur de 10% et les promotions encadrées (fini le 1 gratuit, 1 acheté, seuls le 2 achetés, 1 gratuit est possible). L'article 9 habilite le gouvernement à prendre par ordonnance les deux mesures, pour une durée de deux ans. Objectif : lutter contre la déflation des prix et assurer une juste répartition de la valeur.
 - La lutte contre les prix abusivement bas est élargie et renforcée (article 10). Objectif : mettre fin à la guerre des prix qui paupérise les producteurs et fragilise des pans entiers de l'industrie agroalimentaire française.
 - La médiation agricole est facilitée et renforcée, les missions des interprofessions sont élargies (article 4 et 5). Objectif : faciliter le traitement des litiges et fournir un appui méthodologique aux producteurs et aux organisations de producteurs.

Le projet de loi vise ensuite à renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits pour une alimentation saine, de qualité et durable.

- En matière de commercialisation de produits phytosanitaires, les activités de vente et de conseil sont séparées et le dispositif des certificats d'économies des produits phytopharmaceutiques, sécurisé (par voie d'ordonnance). Les rabais, ristournes et remises lors de la vente de ces produits sont interdits (articles 14 et 15). Objectif : réduire la dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires.

- Les pouvoirs d'enquête et de contrôle des agents chargés de la protection de la santé, de la protection animale et de la sécurité sanitaire des aliments sont renforcés (article 15). Objectif : accroître l'efficacité des contrôles.

- Le délit de maltraitance animale est étendu et les peines, doublées. Les associations de protection animale peuvent se porter partie civile dans les cas réprimés par le code rural et de la pêche maritime et constatés par un contrôle officiel (article 13). Objectif : renforcer les pouvoirs de sanction dans le domaine du bien-être animal.

Le projet de loi vise enfin à permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable. Le gouvernement fait de la politique de l'alimentation un moteur de réduction des inégalités sociales.

- La restauration collective publique devra s'approvisionner avec au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signes de qualité à compter du premier janvier 2022 (article 11). Objectif : faire de la restauration collective un levier d'amélioration de la qualité de l'alimentation.

- Le gaspillage alimentaire est réduit dans la restauration collective par la mise en place d'un diagnostic obligatoire et le don alimentaire, étendu à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire (articles 12 et 15). Objectif : lutter contre la précarité alimentaire et limiter les conséquences environnementales du gaspillage.

(Alim'agri 31/01/18)

Reprise de SOCAVOL par SMV

L'abattoir de poules de réforme, situé à Saint-Brandan (22), avait été placé en redressement judiciaire le 13 octobre, avec une période d'observation de six mois. La société SMV, spécialisée dans le désossage, la découpe et la viande hachée destinée à l'industrie alimentaire, était la seule candidate à la reprise de l'abattoir. Le tribunal de commerce de Saint-Brieuc a validé cette reprise le 22 janvier dernier. Cette nouvelle société, rebaptisée Socanvol, rejoint les quatre autres sociétés du groupe : SMV, TDI, Volpin et SMV Distribution. Cette dernière centralise les achats et les ventes de l'ensemble des sociétés en direction d'industriels agroalimentaires et de grossistes pour les débouchés de restauration hors

domicile. Une cascade d'entreprises avec 280 salariés dont 240 permanents.

La poule de réforme, dont la filière est aujourd'hui très perturbée, ne restera probablement pas l'activité unique de l'établissement. « Nous nous projetons sur le long terme et la diversification. Jusqu'à présent, notre groupe ne comportait pas d'abattoir. L'intégration de Socavol va nous permettre de maîtriser toute la filière, de l'animal vivant au produit fini » a déclaré la direction de SMV.

Le maire de Saint-Brandan, a d'avance consenti au repreneur une exonération de taxe foncière sur cinq ans, soit un total de 125.000 €. De leur côté, le Conseil Régional et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont pris, ensemble, l'engagement d'un soutien au projet de reprise, sous forme d'avance remboursable à hauteur de 300.000 € pour la première et 100.000 € pour la seconde.

(Le Télégramme, 21/12 et 23/01/2018, Les Marchés 16/02/2018,)

UNION EUROPEENNE

Pologne : Ralentissement de la croissance de la production attendu en 2018

Selon les prévisions de l'USDA, la production de viande de volaille polonaise pourrait ralentir à + 2% en 2018 contre + 8 % en 2017 (2.8 MT). L'augmentation récente de la production a été tirée par la demande intérieure, car la volaille est perçue comme plus saine et moins chère que le bœuf, et par les exportations, principalement vers d'autres États membres de l'UE.

Cependant, la hausse des prix des aliments pour animaux et la baisse des prix à la production des poulets de chair devrait conduire à un ralentissement de cette croissance, selon l'USDA. L'épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de décembre 2016 à avril 2017 a également pénalisé la production polonaise.

La production polonaise se compose principalement de poulets de chair (85 %) et de dinde (14 %), tous deux utilisés par l'industrie nationale de transformation de la viande. Les viandes de canard et d'oie sont produites à plus petite échelle et sont exportées principalement vers l'Allemagne et d'autres pays d'Europe occidentale.

La consommation de viande de volaille en 2017 atteint 30 kg/habitant, selon l'USDA, soit près de 3 % de plus qu'en 2016. La viande de volaille reste la protéine animale la moins chère sur le marché polonais, ce qui stimule la demande. Bien que les consommateurs polonais continuent

à préférer le porc, avec une consommation annuelle par habitant de 41 kg, la viande de volaille est perçue comme une alternative plus saine et moins coûteuse. L'USDA anticipe une nouvelle hausse de 2 % de la consommation en 2018, en relation avec l'augmentation de la production et la baisse des prix de détail. La viande de volaille représente 38% de la viande consommée en Pologne, contre 53% pour le porc et seulement 3% pour le bœuf.

Les exportations de viande de volaille en 2016 ont atteint 877 000 tonnes, en hausse de 24% par rapport à 2015 et 1,54 milliard de dollars, en hausse de seulement 15 %, reflétant une baisse des prix. En 2016, environ 30 % de la production de viande de volaille de la Pologne était destinée à l'exportation.

Les principaux marchés au sein de l'UE sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la République tchèque. Hong Kong, la Chine et l'Ukraine sont les principaux marchés en dehors de l'UE. Bien que la majorité des exportations soient dirigées vers le marché interne de l'UE, l'industrie et le gouvernement polonais tentent, selon l'USDA, d'ouvrir de nouvelles opportunités de marché, y compris l'accès au marché américain.

Le transformateur de volaille polonais Drobimex prévoit d'augmenter sa capacité d'abattage cette année suite à l'investissement réalisé en 2017 dans la région nord-ouest de la Pologne, à Szczecin-Dąbie, pour atteindre 1 million de têtes par semaine. L'investissement a été réalisé dans le cadre d'un plan de dépenses triennal de plus de 200 millions de PLN (47,9 M€) visant l'agrandissement et à la modernisation de l'abattoir de Szczecin-Dąbie et de l'usine de traitement de Goleniów. Drobimex vend ses produits à travers un certain nombre de grandes chaînes de distribution, y compris Carrefour, Auchan, Selgros, Real, Netto, Lidl, Piotr i Paweł et Aldi. Drobimex est également un important fournisseur de pièces de volaille pour la chaîne de restauration rapide américaine Kentucky Fried Chicken sur le marché polonais.

Actuellement, l'entreprise exporte environ 1 800 tonnes de viande par mois. Les exportations de Drobimex vers les marchés de l'Union européenne représentent environ 30% des ventes totales de l'entreprise. Créée en 1954, la société polonaise est basée à Szczecin, à environ 500 km au nord de Varsovie. Depuis 2002, Drobimex fait partie de l'entreprise avicole allemande PHW Group.

Au troisième trimestre 2017, le leader polonais de la dinde, Indykpol SA, a investi 7 millions de PLN (1,7 M €) pour moderniser ses installations de transformation de viande et prévoit de lancer un projet d'une valeur de 105 millions de PLN pour augmenter la capacité de traitement de son usine d'Olsztyn, dans la région nord-est du pays de 74%.

L'investissement vise un développement des ventes à l'exportation vers les autres États membres de l'Union européenne, auxquels sont destinés 90% des exportations, ainsi que vers les pays d'Afrique et d'Extrême-Orient. Indykpol a indiqué qu'il visait également à lancer des exportations vers la Chine. La société a été créée en 1951 comme entreprise d'État. Elle a été privatisée en 1991, puis rebaptisée Indykpol. Depuis octobre 1994, l'entreprise est cotée à la Bourse de Varsovie (WSE).

(USDA Gain report 07/12/17, Global Meat News 07/12/17 et 11/01/18)

Allemagne : PHW investit dans la viande in-vitro

La start-up israélienne SuperMeat vient de lever 3M\$, début janvier, pour développer sa technologie de production de viande de poulet in-vitro. Selon les analystes d'Agfunder, d'autres levées de fonds pourraient suivre cette année dans le secteur de la viande in-vitro. Les fonds proviennent de deux sociétés de capital-risque spécialisées dans le soutien aux alternatives à l'élevage (New Crop Capital et Stray Dog Capital), mais aussi d'un industriel allemand de la volaille PHW Gruppe (covoies, abattoirs, transformation...).

PHW-Gruppe, a en effet conclu un partenariat stratégique avec SuperMeat. PHW, qui emploie près de 7 000 personnes et compte plus de 35 entreprises et sociétés associées, a déclaré que le partenariat renforcerait sa position sur le marché végétalien. « Cette approche permet non seulement de développer les meilleurs concepts de bien-être animal dans notre secteur avicole de base, mais aussi de renforcer notre portefeuille de produits végétaliens, confirmant ainsi notre rôle de leader dans la tendance des consommateurs mondiaux vers un régime riche en protéines. Nous ne considérons pas cette transaction comme un investissement financier mais plutôt comme le début d'un partenariat stratégique à long terme ».

La viande « propre » de SuperMeat est produite par la culture de cellules qui ont été extraites d'un poulet. Les cellules sont ensuite cultivées dans des conditions qui leur permettent de prospérer. La société basée à Tel-Aviv espère commercialiser ses produits de poulet « propres » dans un très proche avenir, à un prix similaire à celui des produits de poulet conventionnels actuellement disponibles dans les rayons des magasins.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Maison Blanche ont récemment proclamé publiquement l'importance de la biotechnologie dans la recherche de sources de protéines alternatives pour une population mondiale croissante. La demande de viande devrait doubler d'ici 2050.

Ce n'est pas le premier exemple d'industriel de la viande qui investit dans la viande artificielle. L'américain Tyson a déjà investi chez Beyond Meat et le géant Cargill chez Memphis Meat.

(Paysan Breton, 09/01/18, Poultry World 03/01/18)

Fipronil : Indemnisation des producteurs et des distributeurs d'œufs en Belgique

Les producteurs et distributeurs d'œufs belges recevront 30 M€ d'indemnisation de la Commission européenne à la suite du scandale du fipronil de l'automne. 15 M€ seront ciblés sur les agriculteurs et 15 M€ supplémentaires sur les distributeurs. Ils auront jusqu'à la fin avril pour demander un financement.

Le ministre fédéral de l'agriculture a salué le travail réalisé par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca). Pour mémoire, en Belgique, plus de 1,9 million de poules ont été touchées.

Aux Pays-Bas, la situation de la filière semble plus difficile. Les pertes financières pour le secteur sont de 65 à 75 M€, d'après un rapport du centre de recherches économiques de Wageningen commandé par le ministère des Affaires économiques. La ministre de l'Agriculture Carola Schouten a annoncé que les aviculteurs ne devaient pas s'attendre à des compensations de la part de l'Etat, jugeant que cette crise « faisait partie des risques du métier ».

(Sudinfo.be, 13/12/2017, Poultry World 26/01/18)

Brexit : Adoption des directives de négociation concernant la phase de transition (31 décembre 2020)

Le Conseil des Ministres de l'UE a adopté le 29 janvier, les directives de négociation concernant la phase de transition, dont le principe a été acté fin 2017.

En résumé, le mandat donné à la Commission européenne repose sur les bases suivantes :

- La transition est clairement limitée dans le temps : la date de fin proposée est le 31 décembre 2020.
- Pendant la période de transition, le RU devra appliquer tout l'acquis communautaire. Pour les domaines (sécurité et justice notamment), les règles actuelles continueront de s'appliquer. Les règles du marché intérieur (avec les 4 libertés de circulation), de l'union douanière et les droits de douane issus de la politique commerciale de l'UE continueront de s'appliquer.
- Le RU continuera d'être lié par les accords internationaux dans lesquels l'UE s'engagerait. En effet, pendant cette période, le RU ne pourrait pas s'engager dans des accords internationaux « de son propre chef », si

ces accords concernaient des champs de compétence de l'UE.

- Le RU, en tant que pays tiers, ne pourrait plus participer aux travaux des Institutions européennes et être impliqué dans le processus de décision européen. Au cas par cas, le RU pourrait être autorisé à participer aux comités ou groupes d'experts dans lesquels les EM sont représentés, mais sans droit de vote.

(Commission européenne, 20/11/17)

MONDE

Etats-Unis : Record de consommation de viande par habitant attendu en 2018

Malgré l'engouement suscité par les protéines de pois et les hamburgers cultivés en laboratoire, la consommation individuelle de viande va battre un record à 100,8 kilogrammes de viande en 2018, selon les chiffres du Département de l'Agriculture. Cela confirmerait la hausse observée depuis 2014 et battrait le record établi en 2004.

Cette tendance surprend compte tenu des tendances en cours dans la restauration et du nombre croissant de végétariens et de vegans. D'autant que c'est aussi près de deux fois ce que recommandent les nutritionnistes et que la consommation d'œufs et de produits laitiers, est elle aussi au plus haut...

Pour répondre à la demande mondiale, notamment en provenance des marchés émergents, où la consommation a continué de grimper ces dernières années, les producteurs américains ont augmenté leurs capacités. Pour la première fois cette année, la production de viande américaine devrait dépasser les 100 milliards de livres (plus de 45 millions de tonnes), dopée notamment par les débuts de la robotisation dans les abattoirs. Cette hausse de la production a eu un impact sur les prix, en forte baisse ces derniers mois. Les prix de la viande de porc ont, par exemple, chuté de 40% entre juillet et octobre. Après un plus haut en 2014, les prix de la viande bovine ont progressivement baissé. En 2016, la production a augmenté pour la première fois en six ans, accentuant la tendance. Et malgré une légère remontée entre mai et juillet dernier, le prix au détail de la viande de bœuf a reculé de 7% entre juin 2016 et octobre 2017. Dans la volaille, la baisse s'amorce aussi, à des niveaux certes moins élevés.

D'autres facteurs favorisent la hausse de la consommation de viande. En premier lieu la reprise de l'économie. La consommation des ménages les plus modestes, notamment, peut varier fortement en fonction de la

conjoncture. Or, le chômage est au plus bas aux Etats-Unis et la croissance a dépassé les trois points au deuxième et troisième trimestre. Enfin, les consommateurs se montrent sensibles aux discours sur les besoins quotidiens en protéines, qui profitent au marché des protéines végétales, mais aussi à celui de la viande.

A long terme, toutefois, la tendance pourrait s'inverser. « Tant que les entreprises du secteur sont rentables, elles vont produire plus et les prix seront tirés à la baisse, selon le cabinet spécialisé Cattlefax. Mais, chez certaines, on observe déjà un resserrement des marges. Au-delà de 2020 ou 2021, on devrait assister à un renversement de tendance ». Et la consommation de viande pourrait reculer durablement.

(Les Echos, 03/01/2018)

Russie : Croissance de la production tirée par la demande intérieure et les exportations

La production de viande en Russie continue de croître régulièrement et les grandes exploitations agricoles et les grandes entreprises agricoles sont les principaux contributeurs à ce succès. Selon les données de l'agence EMEAT, le volume de production des principaux types de viande (porc, bœuf, volaille, agneau et chèvre) en Russie s'élevait à 7 048 200 tonnes en poids d'animaux abattus sur 11 mois 2017, soit 7,1% ou 465 200 tonnes de plus que pour la même période 2016. Le porc représentait 35,1% du volume total de la production industrielle de viande, la volaille 58,0%, la viande bovine 6,7%, l'agneau et la chèvre 0,2%.

Malgré la hausse récente des prix, les prix du porc et du poulet ont diminué en 2017, en relation avec une offre abondante et une concurrence accrue entre fournisseurs, ce qui a stimulé la demande des classes modestes. Cependant, l'EMEAT estime que cette tendance est temporaire et que si les prix augmentent de nouveau, la demande intérieure diminuera.

Selon EMEAT, la production industrielle de volaille a augmenté de 8,0% par rapport à la même période de 2016 à plus de 4 MT. Le volume des importations de viande de volaille a également augmenté de 7,8 % à 92 600 tonnes pour la période de janvier à novembre 2017. Le Brésil reste le principal fournisseur de volaille à la Russie et représente 84,1 % des achats russes. L'Argentine arrive en deuxième position avec 14,9%.

Sur 11 mois 2017, les exportations russes de volaille vers les pays non membres de l'Union douanière eurasiennne ont augmenté de 54,5% par rapport à la même période en 2016 et s'établissaient à 101 400 tonnes, l'Ukraine représentant 44,9% des exportations de volaille (régions de

Donetsk et Lougansk) et le Vietnam 41,3%. Les exportations de la Russie vers l'Union douanière eurasiennne se sont élevées à 125 800 tonnes sur 11 mois 2017, en hausse de 43.5 %. La République du Kazakhstan représentant 19,4 % des volumes exportés.

Selon un communiqué de presse de la société, le leader russe, Cherkizovo a réalisé un bénéfice net de 5,8 milliards de roubles (100 M US\$) pour 2017, en amélioration par rapport aux 1,9 milliard de roubles enregistrés en 2016. Le bénéfice net de la division avicole s'élève à 4 milliards de roubles, contre 1,2 milliard il y a un an. Le PDG de Cherkizovo, a attribué la solide performance de l'entreprise à "un contrôle rigoureux des coûts, à l'efficacité et aux avantages de notre modèle d'entreprise intégré verticalement". Les ventes de la division avicole ont augmenté de 4% d'une année à l'autre, atteignant 522 500 tonnes.

Une des principales compagnies russes, GAP Resurs envisage d'acheter la sixième plus grande ferme avicole du pays (Inzhavinskaya Farm) au n°2 Prioskolie (260 millions de têtes abattues annuellement selon Watt Poultry). Ce pourrait être la plus grande acquisition dans l'industrie de la volaille du pays au cours des dernières années avec un montant estimé entre 170 et 250 M US\$. Les experts russes estiment que l'accord entraînera des changements structurels pour GAP Resurs, le plus grand exportateur russe de viande de volaille en 2016. La nouvelle acquisition va certainement aider l'entreprise à restructurer sa stratégie de vente, avec un focus sur des poulets plus petits pour les clients halal au Moyen-Orient, en Asie centrale et centrale, en Afrique du Nord et dans d'autres pays.

De son côté, Charoen Pokphand Foods (CPF), le leader thaïlandais, prévoit d'investir jusqu'à 2,5 milliards de roubles (44,5 M US\$) dans ses deux unités d'élevage en Russie, Severnaya et Voiskovitsy achetées en 2015 à des entrepreneurs néerlandais, la famille van den Brink, pour 680 M US\$. Ces nouvelles unités d'élevage permettront au conglomérat thaïlandais de détenir en Russie des troupeaux reproducteurs grands-parentaux. L'objectif de l'entreprise est de réduire les coûts et d'améliorer la flexibilité en réduisant la dépendance de son exploitation russe vis-à-vis des reproducteurs importés. Selon le ministère russe de l'Agriculture, 95% de la production de poulets de chair industriels en Russie provient de reproducteurs domestiques, mais que 95% à 98% de ces animaux reproducteurs sont eux-mêmes importés.

Des investissements sont également réalisés à la frontière chinoise. RusAgro prévoit d'investir 220 M US\$ dans la production de volaille dans la région de l'Extrême-Orient russe. «Le district fédéral russe d'Extrême-Orient, qui compte plus de six millions d'habitants, a besoin d'environ

180 000 tonnes de viande de volaille par an. Cependant, la capacité totale des cinq fermes avicoles locales est insuffisante et depuis 25 ans, la région est le plus gros importateur de viande de volaille de Russie », selon le président de la société de conseil russe Agri Food Strategies. « Les coûts logistiques, y compris le transport, la manutention et le stockage, rendent le produit plutôt cher pour les consommateurs locaux et limitent sa consommation. En outre, la plus grande partie de cette viande de volaille, domestique et importée, est vendue congelée. La commercialisation et la vente de découpes fraîches de volaille réfrigérée sont une excellente opportunité ». À la fin de 2016, RusAgro a signé un protocole d'entente avec la société japonaise Mitsui, aux termes duquel les partenaires envisageaient la promotion conjointe de la volaille russe et du porc sur le marché japonais. « D'un point de vue géographique, les produits de volaille exportés de l'Extrême-Orient russe pourraient être très compétitifs au Japon, en Chine, en Corée du Sud, à Taiwan et dans le reste de l'Asie du Sud-Est. Cependant, le principal défi pour les exportateurs de volaille russes sera d'assurer la haute qualité de leurs produits, ainsi que la conformité aux exigences de sécurité alimentaire et aux spécifications des produits des marchés cibles. Un autre facteur important à considérer est le risque de restrictions à l'exportation dues à la grippe aviaire, qui devient endémique dans toute la région de l'Extrême-Orient et pourrait affecter les futures installations de production avicole », selon Agri Food Strategies.

(Global Meat News 18/12/17, 23/01, 26/01 et 06/02, the Poultry Site 15/02/18, Watt poultry 21/02/18)

Perspectives favorables pour la production avicole en Afrique

La demande africaine en viande de volaille et d'œufs devrait connaître une croissance significative dans les années à venir alors que les revenus augmentent et l'urbanisation continue. En Afrique sub-saharienne, par exemple, la population devrait doubler d'ici 2050. Par ailleurs, elle se déplace vers les villes : si aujourd'hui, 40% de la population vit en zone urbaine, en 2050 ce pourcentage atteindrait 60%. La demande en œufs et en viande de volaille devrait augmenter de 5 à 6% par an.

La production africaine d'œufs ne représente que 4% de la production mondiale pour 13% de la population globale. Cependant, ce niveau de consommation d'œufs masque des variations régionales significatives. Si au Mozambique, la consommation d'œufs est estimée à 4 œufs/habitant/an, elle s'élève à 96 en Namibie, et à 150 en Afrique du Sud. La production d'œufs devrait croître de 36% d'ici 2025.

Malgré ses ressources abondantes, **l'Afrique reste un**

importateur significatif de viande de poulet. En 2016, l'Afrique sub-saharienne a été le 6ème importateur de viande de poulet dans le monde et l'Afrique de l'ouest est arrivée au 10ème rang.

Alors que la production de volaille en Afrique évolue en passant de méthodes traditionnelles d'élevage à une production commerciale, la production de matières premières pour la fabrication d'aliments du bétail apparaît être un enjeu majeur.

Le Centre de la Volaille Néerlandais (DPC), le Conseil des Affaires Pays-Bas – Afrique avec le salon VIV ont récemment organisé un symposium sur la « Volaille en Afrique de l'est » qui réunissait producteurs et ambassadeurs de 2 pays africains, le Rwanda et l'Ouganda. Cette rencontre a révélé des opportunités dans ces 2 pays pour les éleveurs de volaille et les entreprises de transformation du monde entier.

Selon l'Ambassadeur de l'Ouganda à Bruxelles, il existe de réelles opportunités pour les acteurs avicoles internationaux en Ouganda. Le système économique de ce pays est libéral. La croissance économique est actuellement de 5,4% par an, en raison de la découverte de pétrole et de gaz. Les opérateurs étrangers peuvent s'y implanter directement sans obligation de travailler avec des entreprises locales. L'accès aux terres agricoles est possible en les louant. L'Ouganda possède des abattoirs de poulet et des centres de conditionnement d'œufs mais le pays recherche encore des sociétés de transformation agricole qui investiraient dans le secteur de la volaille. Jusqu'à présent, beaucoup de produits de volaille sont importés du Kenya et du Rwanda. Le pays a également besoin de connaissance et de savoir-faire.

Au Rwanda, la croissance économique moyenne au cours des dernières années s'est élevée à 7,5% dans le secteur agricole. Les Rwandais sont de grands consommateurs de produits de volaille. Actuellement, le pays importe 70% de ces produits en provenance d'autres pays africains. Le gouvernement rwandais prévoit d'augmenter la production d'œufs de 143%. Le Rwanda, selon le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, compte 27 grands producteurs d'œufs et un cheptel situé entre 20 000 et 40 000 volailles. Le secteur du poulet de chair dispose de 3 abattoirs privés industriels. Le Rwanda produisait 80 millions d'œufs en 2010 et a nettement progressé depuis, puisque la production aurait atteint 157,7 millions d'œufs en 2016.

(Business France – LVI Viandes et produits transformés n° 114 – Décembre 2017 d'après Wattagnet et FAO)

Conjoncture mensuelle France et Europe

➤ Marché français

1. Matières premières et aliments

➤ Évolution des cours des matières premières

En janvier 2018, les cours mensuels (non lissés) sont en repli de 1,8 % pour le maïs et de 0,4 % pour le blé et en hausse de 2,2 % pour l'orge par rapport à décembre 2017. Les cours des tourteaux sont en baisse pour le soja (-3,1 %) et en hausse pour le colza (+3,2 %) et le tournesol (+1,9 %). Les cours de la luzerne et de la pulpe de betterave sont quant à eux en hausse de 1,2 % et 1,5 % respectivement.

Lissés sur trois mois, le cours du maïs progresse de 0,3 % tandis qu'il se replie de 0,3 % pour le blé par rapport à décembre 2017. Les cours des tourteaux sont en hausse pour le soja (+0,6 %), le colza (+2,8 %) et le tournesol (+0,3 %).

➤ Les indices se redressent en janvier 2018

Suite à cette remontée des prix des tourteaux et du maïs, les indices de coût de l'aliment calculés par l'ITAVI et lissés sur 3 mois (base 100 en janvier 2014) se redressent en janvier 2018.

Par rapport à décembre 2017, l'indice aliment progresse de 0,2 % pour le poulet standard, de 0,2 % pour les poules pondeuses, de 0,1 % pour la dinde et de 0,6 % pour le lapin. En revanche il se replie de 0,2 % pour la pintade et de 0,3 % pour le canard à rôtir, tandis qu'il se stabilise pour le canard gras.

2. Volailles de chair

➤ Repli des abattages de volailles en 2017

Les abattages de volailles (en tonnes) en décembre 2017 sont en baisse de 2,0 % par rapport à décembre 2016. Le cumul des abattages de l'année 2017 atteint 1 642 657 téc en baisse de 1,1 % par rapport au niveau de 2016. Les abattages cumulés de poulets sont en progression par rapport à l'année 2016 (+2,2 % soit +22 430 téc) tandis que les abattages de dindes ont diminué sur la même période (-5,8 % soit -20 429 téc) de même que les abattages de canards gras (-15,6 % soit -16 088 téc).

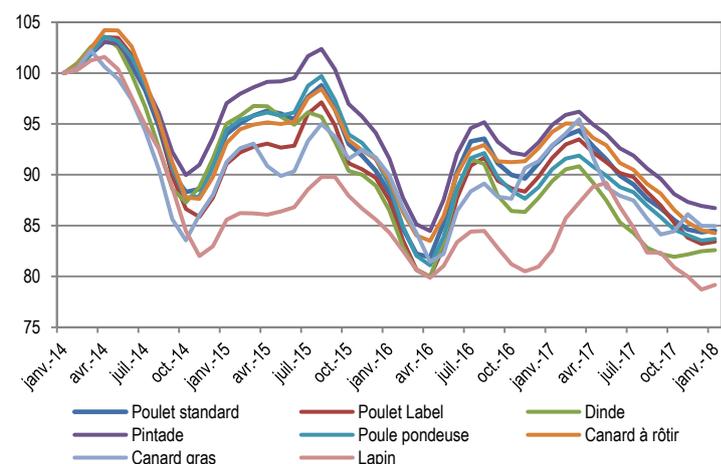
En têtes, le cumul des abattages de poulets sur l'année 2017 a baissé de 0,3 % alors que les tonnages ont augmenté ce qui suggère une augmentation du poids moyen à l'abattage (+2,5 %) liée aux baisses de production du poulet léger type « grand export ». Les abattages de dindes sont en repli en tête et en tonnes par rapport à l'année précédente avec un poids moyen à l'abattage en hausse (+0,7 %).

Prix des matières premières lissés sur les 3 derniers mois

En €/tonne (y.c. majorations mensuelles sans coût de transport)	Janvier 2018	Variation par rapport à décembre 2017	Variation par rapport à janvier 2017
Maïs (rendu Ille-et-Vilaine)	159,5	155,2	+ 0,3 %
Blé (rendu Ille-et-Vilaine)	156,3	155,2	- 0,3 %
Ttx Soja 48 (Montoir)	309,8	318,8	+ 0,6 %
Graines Soja extrudées (Rotterdam)	353,0	351,7	- 1,7 %
Tourteaux Colza (Dieppe)	190,5	197,6	+ 2,8 %
Ttx tournesol (Saint-Nazaire)	147,0	146,5	+ 0,3 %
Luzerne (Marne)	170,7	168,9	+ 0,0 %
Pulpe betterave	166,4	149,8	- 0,2 %

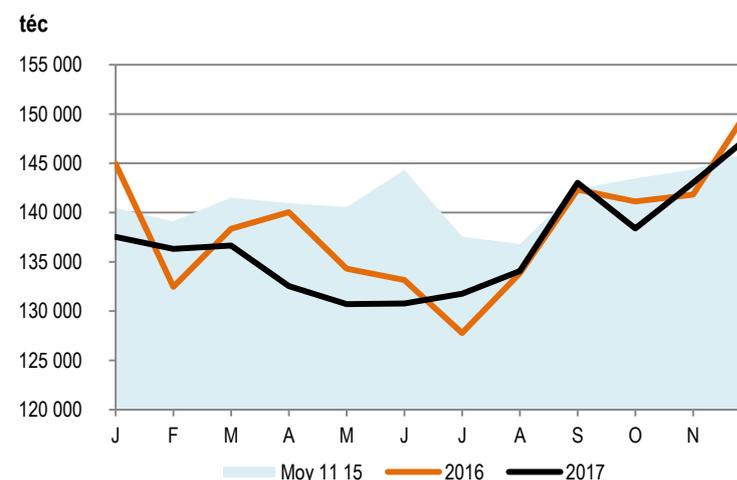
Source : ITAVI d'après La dépêche

Indices matières premières au moindre coût – base 100 janvier 2014



<http://www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi>

Abattages contrôlés de volailles en téc



Source : ITAVI d'après SSP

➤ Progression du déficit commercial avec l'UE en volume et en valeur en 2017

Sur l'année 2017 les exportations de viandes et préparations de volaille sont en repli de 1,4 % en volume par rapport à 2016 et de 1,7 % en valeur en raison d'une baisse du prix moyen à l'exportation vers les Pays-Bas et l'Allemagne notamment. Les exportations de volailles congelées à destination des pays tiers sont aussi en recul de 7,1 % en volume tandis qu'elles constituent la principale source de hausse des exportations vers les pays européens (+ 5,6 %). **Les importations de viandes et préparations de volailles augmentent en volume (+ 2,5 %) et en valeur (+ 3,8 %) en 2017** via une hausse des importations de poulets polonais (+ 15 500 téc) et belge (+ 3 200 téc) tandis qu'elles sont en repli en provenance du Royaume-Uni (- 4 400 téc). Les importations des pays hors-UE sont en repli, notamment en provenance du Brésil (- 23,8 %) suite au scandale sur la viande avariée.

Les exportations de poulet sont en baisse en volume (- 4,4 %) et en valeur (- 3,8 %) sur l'année 2017 principalement à travers la réduction des exportations à destination de l'Arabie Saoudite (- 18,7 % soit - 24 000 téc). Les exportations à destination de l'UE se replient légèrement en valeur (- 0,5 %) avec une hausse en direction des Pays-Bas (+ 11,4 M€) et de la Belgique (+ 3,8 M€) compensée par une réduction des exportations vers le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Espagne (- 8,8 M€). **Les importations de poulet sont toujours en hausse de 3,7 % en volume et de 5,7 % en valeur** soit + 56,5 M€ par rapport à 2016, notamment depuis la Pologne (+ 25,5 M€) mais aussi depuis la Belgique (+ 10,3 M€) et l'Allemagne (+ 7,8 M€). Les importations de découpes fraîches et de produits élaborés sont en hausse respectivement de 36,0 M€ et 26,0 M€.

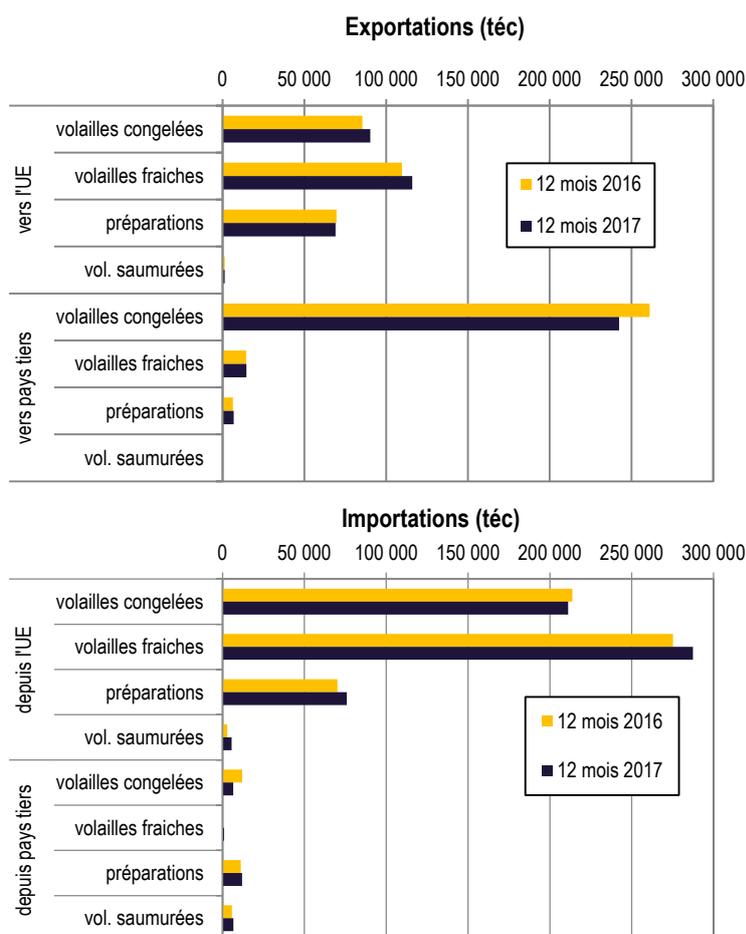
Sur l'année 2017, les exportations de dindes progressent en volume (+ 6,1 %) et en valeur (+ 3,5 %) notamment vers l'Allemagne où le prix d'exportation a chuté (- 31 %). Les importations de dindes sont en hausse de 0,3 % en volume mais en baisse de 1,0 % en valeur via une réduction des importations en provenance de Pologne (- 3,3 M€) et d'Italie (- 1,6 M€).

Les exportations de viande de canard sont en hausse de 13,8 % en volume et de 1,7 % en valeur, grâce à la hausse des ventes à destination de Hong Kong (+ 51,0 %) tandis que les hausses d'exportations vers l'Espagne et l'Italie se font à bas prix¹. Les importations sont en net repli en valeur (- 9,7 %) et en volume (- 14,4 %) suite aux baisses en provenance de Bulgarie et de Hongrie après les épidémies d'influenza aviaire.

Ainsi le solde des échanges de viandes et préparations de volaille est négatif en volume (- 65 313 téc) et en valeur (- 193 M€) avec un déficit qui augmente de 64,0 M€ (+ 50 %) par rapport à 2016.

¹ Une analyse fine des douanes françaises nous a conduit à considérer avec prudence cette hausse des exportations vers plusieurs destinations. Une analyse des données est en cours.

Évolution des échanges français de volailles en 2017 par rapport à 2016



Source : Itavi d'après douanes françaises

Échanges français de viandes et préparations de volailles en volume en 2017

1000 téc	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	12 mois	17/16 %	12 mois	17/16 %
Volailles	541	-1,4	606	2,5
dont UE 28	277	3,9	580	3,2
dont pays tiers	264	-6,4	26	-10,8
Poulet	390	-4,4	537	3,7
dont UE 28	158	0,2	514	4,6
dont pays tiers	232	-7,4	22	-12,1
dont PMO	135	-16	0,2	-19,6
Dinde	91	6,1	46,1	0,3
dont UE 28	69	8,9	44,2	0,8
dont pays tiers	22	-1,7	1,9	-9,9
Canard	47	13,8	16,4	-14,4
Pintade	5,51	-5,3	0,1	95,4

Source : ITAVI d'après douanes françaises

➤ Hausse des achats de découpes de poulet et d'élaborés et de charcuterie de volaille

Les achats de viandes de volailles et élaborés des 13 périodes 2017 ont reculé de 0,5 % par rapport à 2016. Les achats de poulet sont stables (+0,1 %) avec un repli des achats de poulet PAC (-3,4 %) tandis que les découpes suivent une progression de 2,5 %. Les achats sont en nette diminution pour la dinde (-3,6 %), le canard (-8,8 %) et la pintade (-2,0 %). En revanche les achats progressent pour les élaborés de volailles (+3,0 %) ainsi que les charcuteries de volailles (+4,4 %). Sur la première période 2018, les achats des ménages de volailles et élaborés se replient de 1,1 % par rapport à P1-2017, avec une poursuite de la hausse des consommations de découpes et élaborés.

3. Poules pondeuses et œufs

➤ Baisse des mises en place sur 11 mois 2017

Sur 11 mois 2017, les éclosions baissent de 1,5 % par rapport à 2016. En tenant compte de la baisse des échanges de poulettes d'un jour, les mises en place de poulettes sur 11 mois 2017 sont en repli de 0,4 % par rapport à 2016. Selon le modèle ITAVI-CNPO-SSP, la production d'œufs hors production traditionnelle de l'année 2017 serait en hausse de 4,7 % par rapport à 2016 et en hausse de 0,9 % en janvier 2018 par rapport à janvier 2017.

➤ Hausse des fabrications d'aliments pour pondeuses sur l'année 2017

Selon COOP de France NA et le SNIA, les fabrications d'aliments pondeuses et reproductrices sur l'année 2017 ont augmenté de 0,7 % par rapport à 2016 dont une hausse de 1,4 % sur les fabrications pour poulettes et pondeuses d'œufs de consommation.

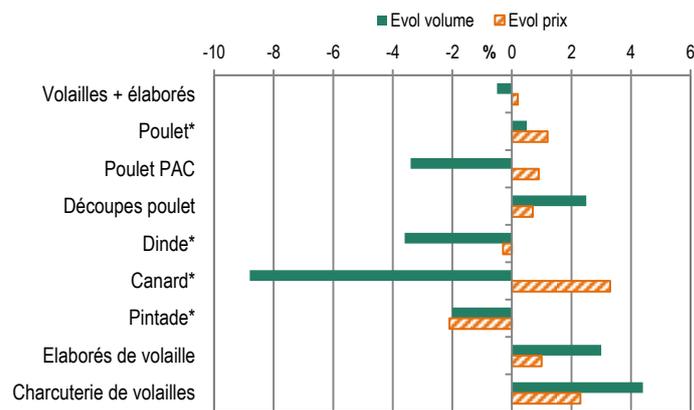
➤ Solde des échanges en œufs et ovoproduits négatif à - 11 605 téoc et - 17 M€

Le solde des échanges d'œufs en coquille est négatif (- 42 879 téoc ou - 50 M€) sur l'année 2017 du fait d'un accroissement des importations en volume (+ 10,5 %) et en valeur (+ 33,6 %) notamment en provenance d'Espagne (+ 14,5 %) et de Pologne (+ 20,0 %) les deux principaux fournisseurs européens. Les exportations d'ovoproduits augmentent en volume en 2017 (+3,8 %) avec un accroissement des exportations en direction de l'Union européenne (+ 5,4 %) tandis qu'elles se replient vers les pays tiers (- 4,7%). En valeur, les exportations suivent en revanche un repli de 0,6 %. Les importations d'ovoproduits reculent de 2,9 % en volume en 2017, tandis qu'elles progressent de 10,7 % en valeur avec une hausse des prix moyen en provenance d'Espagne notamment (+ 21 %). Ainsi le solde en ovoproduits, bien que positif (+ 33 M€) se dégrade par rapport à 2016 en valeur (- 18,4 %).

➤ Les achats d'œufs par les ménages

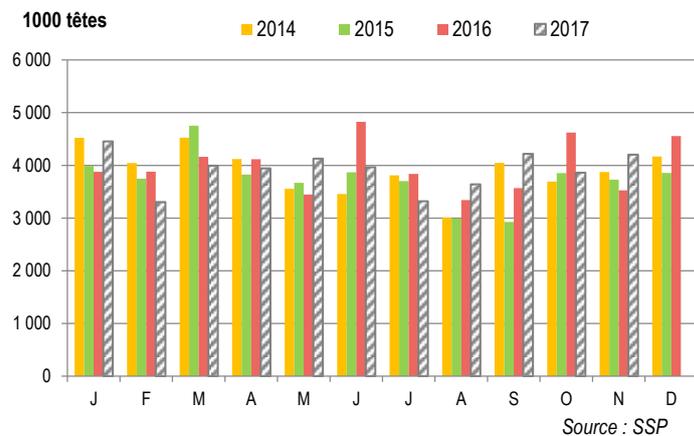
Les achats d'œufs des ménages en 2017 sont en baisse de 1,4 % en volume par rapport à 2016 avec une baisse des volumes d'œufs cage de 9,9 % tandis que les achats d'œufs bio progressent de 10,5 % ainsi que les œufs Label rouge (+ 10,1 %), autres plein-air (+9,5 %) et sol (+21,8 %). Le prix des œufs, tous modes d'élevages confondus, augmente de 4,7 % entre 2016 et 2017.

Évolution des achats des ménages en % sur 13 périodes 2017/2016



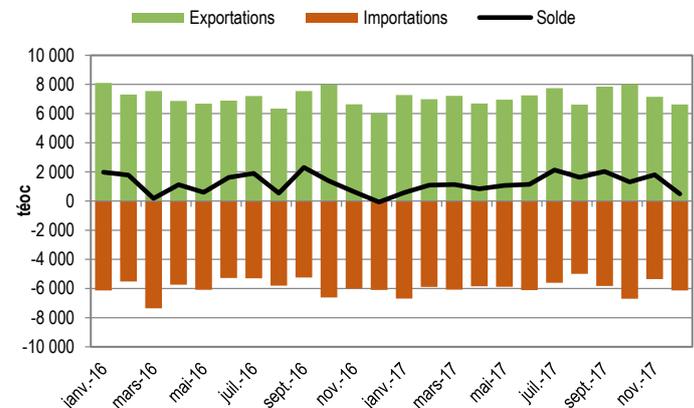
* Hors-élaborés source: ITAVI d'après Kantar Worldpanel

Mises en place mensuelles de poulettes



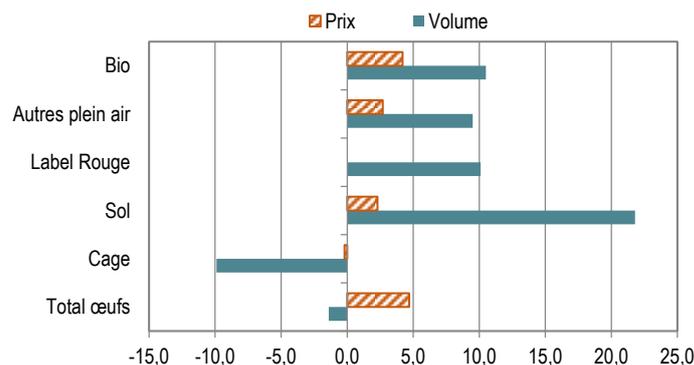
Source : SSP

Échanges d'ovoproduits en téoc



Source: ITAVI d'après douanes françaises

Évolution des achats des ménages sur 13 périodes 2017/2016 (%)



Source: Kantar Worldpanel

➤ Calibré : retour progressif à l'équilibre

Avec le retour progressif de l'offre européenne, les cotations des œufs convergent vers l'équilibre en début d'année même si les cours du calibré restent encore élevés. **La moyenne des TNO** de l'année 2017 atteint 8,07 € le cent soit une hausse de 28,7 % par rapport à 2016 (6,27 € le cent). Si la cotation se replie sur les six premières semaines, elle reste toujours en hausse de 56 % par rapport à 2017. **La TNO Industrie** moyenne est en hausse de 58,6 % sur l'année 2017 mais retrouve des valeurs proches de l'année passée la sixième semaine de 2018 (0,87 €/kg contre 0,73 €/kg en 2017).

4. Palmipèdes gras

➤ Recul des abattages d'un tiers sur deux ans

En 2017, les éclosions de canetons gras ont augmenté de 5,8 % par rapport à 2016 mais sont en baisse de 16,2 % par rapport à la moyenne 2013-2015. Les abattages contrôlés de canard gras s'établissent à 87 238 téc en 2017 soit un recul de 15,6 % par rapport à 2016 et de 37,1 % par rapport à 2015. Enfin, les fabrications d'aliment pour palmipèdes gras sont en repli de 15,9 % en 2017 par rapport à 2016.

➤ Excédent commercial en hausse en 2017 mais toujours faible par rapport à 2015

En 2017, les exportations de foie gras sont en repli en volume (-3,5 %) mais progressent en valeur (+3,6 %). Les importations ont quant à elles baissé de 21,8 % en volume et de 4,6 % en valeur. **Les exportations de foie gras cru** ont augmenté en volume vers les pays de l'Union européenne (+8,5 %), avec un prix moyen en hausse de 13 % par rapport à 2016. La hausse des expéditions concerne notamment la Belgique (+104 t), compensant ainsi le recul des exportations vers le Japon (-43 t), Hong-Kong (-20 t) et la Suisse (-25 t). **Les importations de foie gras cru** sont en recul en volume (-24,1 %), notamment depuis la Bulgarie et la Hongrie, mais en hausse en valeur avec une hausse du prix moyen de 36,5 %. **Les exportations de préparations à base de foie gras** sont quant à elles en repli en volume (-4,7 %) et en valeur (-0,2 %), du fait d'un repli des exportations en volume vers l'Espagne (-4,4 %) et la Belgique (-5,4 %). **Les importations de préparations**, plus confidentielles, ont quant à elles progressé de 8,3 % en volume.

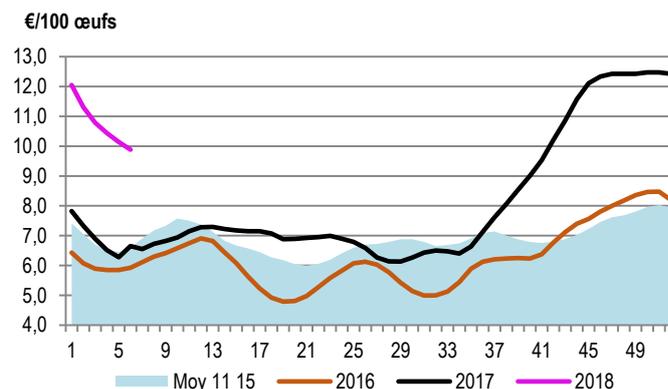
Ainsi le solde du commerce extérieur de foie gras est positif en 2017 (+23 M€) en hausse de 1,2 % par rapport à 2016, mais reste bien inférieur à son niveau de 2015 (+57 M€).

5. Lapin

➤ Repli des indicateurs de production en 2017

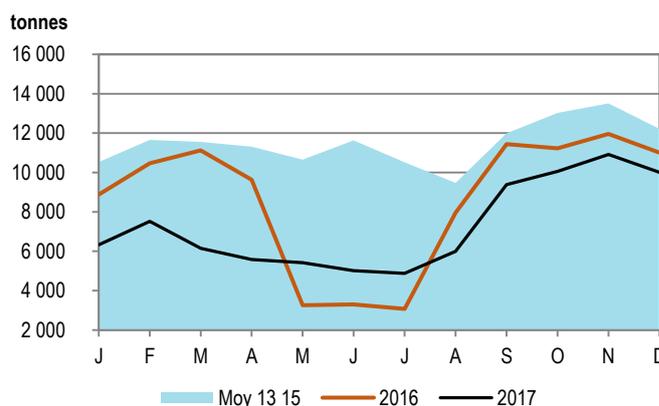
Les inséminations artificielles de l'année 2017 s'établissent à 4,2 millions de femelles contre 4,4 en 2016 soit une baisse de 6,1 %. **Les fabrications d'aliment** ont baissé de 6,2 % en 2017 par rapport à l'année précédente. Enfin, **les abattages contrôlés de lapins se replient** de 7,2 % en tonnes et de 7,5 % en têtes.

Évolution de la TNO (moyenne cal. M et G, €/100 œufs)



Source : Les Marchés

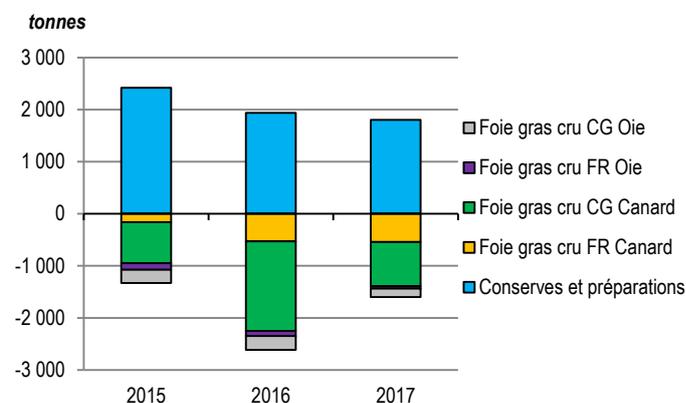
Évolution des abattages de canard gras en téc



Source : SSP

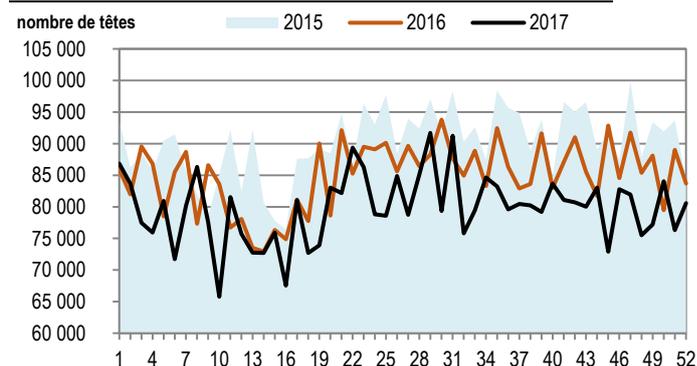
Solde des échanges de foie gras en tonnes entre 2015 et 2017

(CG : congelé, FR : frais)



Source : Itavi d'après douanes françaises

Évolution du nombre d'inséminations artificielles en têtes



Source : ITAVI d'après CLIPP

➤ Cotation du vif et des carcasses en hausse

Sur l'année 2017, la **cotation du vif** est en hausse de 3,4 % par rapport à 2016. La cotation moyenne des carcasses triées baisse de 0,3 % par rapport à 2016 (à 5,19 €/kg) tandis que celle des carcasses standard est supérieure de 11,3 % soit 4,07 €/kg contre 3,67 €/kg. Sur les 5 premières semaines de l'année 2018, la cotation du vif est en hausse de 3,5 %.

➤ Repli des achats des ménages en 2017

Sur les 13 périodes 2017, les achats de lapin sont en repli de 12,5 % par rapport à 2016 en volume. Ce sont principalement les achats de lapin entier (découpé ou non) qui diminuent avec une baisse de 16,2 % des volumes ainsi que les morceaux (-7,1 %).

➤ Repli du solde commercial en 2017

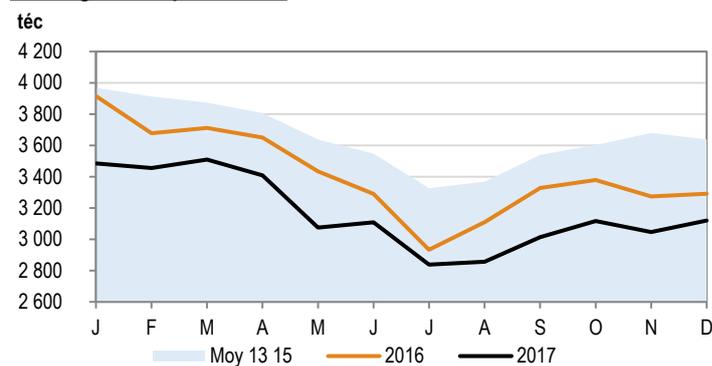
Sur l'ensemble de l'année 2017, le solde des échanges est positif en volume et en valeur avec un excédent commercial de 17,6 M€ inférieur de 6,2 % à celui observé en 2016 (18,7 M€), ce qui s'explique par une forte augmentation des importations en provenance de Chine et par une baisse du prix moyen à l'export.

Les exportations progressent de 0,7 % en volume tandis qu'elles se replient de 3,9 % en valeur entre 2016 et 2017. En effet, le prix moyen du lapin exporté vers l'UE est de 3,72 €/kg sur l'année 2016 contre 3,88 €/kg en moyenne en 2016. Les exportations se replient vers l'Italie (-241 téc) et le Portugal (-115 téc) mais progressent vers l'Allemagne (+263 téc), le Royaume-Uni (+165 téc) et la Belgique (+118 téc) et l'Espagne (+95 téc). À noter également une augmentation significative des exportations à destination de Hong Kong (+80 téc) et du Viêt-Nam tandis que les exportations vers les États-Unis se replient de 53 téc pour retrouver les niveaux de 2015.

Les importations françaises de lapin ont quant à elles baissé en volume (-16,0 %) et augmenté en valeur (+2,9 %) en raison d'une hausse du prix des produits importés. Le prix moyen d'importation des lapins chinois est en effet en hausse de 25 % par rapport à 2016 et celui des produits communautaires en hausse de 17 %. Ainsi, les importations en provenance de Chine sont en augmentation de 24,6 % en volume et de 53,9 % en valeur par rapport à 2016. Pour l'Union européenne, les importations en provenance de l'Espagne, de la Belgique et de la Hongrie diminuent en volume. Malgré cette baisse les importations en provenance de Belgique sont en hausse de 11,2 % en valeur.

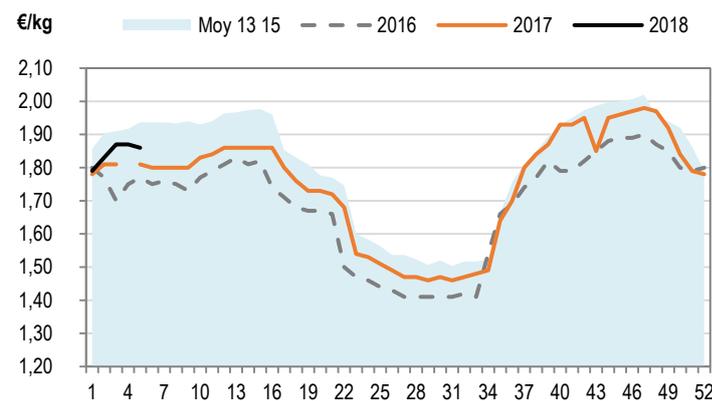
Ainsi le solde du commerce de viande de lapin est en repli de 6,2 % en 2017 pour s'établir à +17,6 M€.

Abattages de lapins en téc



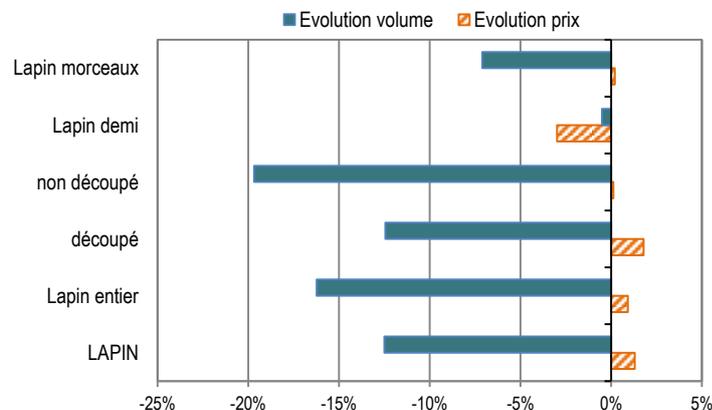
Source : SSP

Évolution de la cotation du lapin vif en €/kg



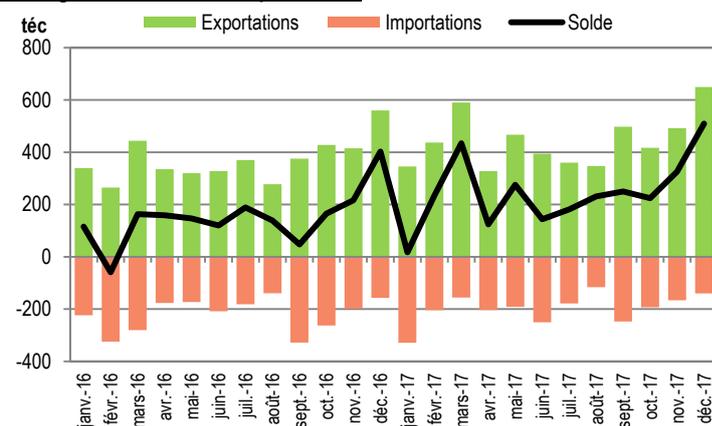
Source : Les Marchés

Évolution des achats des ménages entre 2016 et 2017



Source: Kantar Worldpanel

Échanges de viande de lapin en téc



Source: ITAVI d'après douanes françaises

➤ **Marché européen**

1. **Volailles de chair**

➤ **Hausse des abattages de poulet en Pologne et au Royaume-Uni**

Toutes volailles confondues, les abattages sont en hausse de 1 % en Union européenne sur 11 mois 2017 par rapport à 2016 grâce au dynamisme des abattages de poulets (+ 2,3 %). Les abattages de poulets progressent notamment en Pologne (+ 5,4 %), au Royaume-Uni (+ 3,3 %) et en France (+ 2,4 %) tandis que l'on observe un repli des abattages en Italie (- 1,2 %) et en Espagne (- 0,8 %). **Les abattages de dinde sont en recul au niveau de l'Union européenne sur les 11 premiers mois 2017 (- 1,7 %) par rapport à 2016** notamment dans de grands pays producteurs tels que l'Allemagne (- 3,0 %), la France (- 5,5 %), la Pologne (- 3,4 %) et l'Italie (- 6,1 %) qui représentent 73 % des abattages, en lien avec les épisodes d'influenza aviaire en début d'année pour l'Allemagne et la Pologne et depuis septembre pour l'Italie. On note toutefois une progression importante des abattages en Espagne (+ 17,9 %).

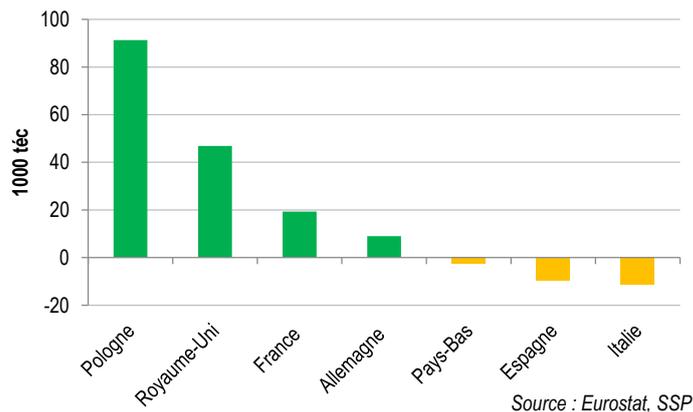
➤ **Repli des importations européennes en UE**

Les exportations extra-européennes de volailles affichent une hausse de 2,8 % en volume et de 4,4 % en valeur sur les 11 mois 2017 par rapport aux 11 mois 2016 et atteignent 1,6 million de tonnes équivalent carcasse. Sur janvier-novembre 2017, les trois-quarts des exportations européennes de viande de volaille sont à destination de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et des pays du Proche et Moyen-Orient. Avec des hausses vers l'Ukraine (+ 42 %), le Ghana (+ 80 %), les Philippines (+ 5 %), et Hong Kong (+ 25 %) tandis qu'un repli est observé vers le Bénin (- 9 %), l'Arabie Saoudite (- 19 %) et l'Afrique du Sud (- 73 %).

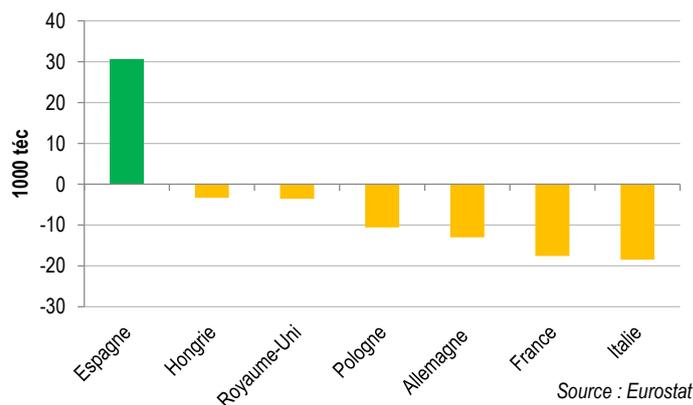
Les importations de viandes de volaille en provenance des pays tiers sont en recul de 8,1 % avec le maintien des diminutions en provenance du Brésil (- 17%) et de la Thaïlande (- 5 %). Les importations depuis l'Ukraine sont en hausse de 59 %. En volume le solde des échanges UE-Ukraine est positif (+ 74 991 t) sur 11 mois 2017 tandis qu'il recule en valeur (- 68 M€). En effet, les exportations, principalement polonaises, concernent surtout de la VSM tandis que les importations néerlandaises ont pratiquement été multipliées par deux par rapport à 2016. Les produits importés concernent aussi bien les découpes fraîches avec ou sans os et les découpes congelées désossées.

Au niveau des produits, **les exportations** de découpes congelées de poulet, qui représentent les deux tiers des exportations, progressent (+ 5,4 %) par rapport à 2016, tandis que les poulets entiers congelés sont en recul (- 1,2 %). **Les importations** de viandes saumurées sont en recul de 22,8 % sur la période ainsi que celles des découpes congelées (- 10,2 %) et des préparations (- 1,8 %) en lien avec le détournement de l'UE des approvisionnements brésiliens. **Ainsi le déficit commercial européen se réduit sur les 11 mois 2017 pour s'établir à - 472 M€.**

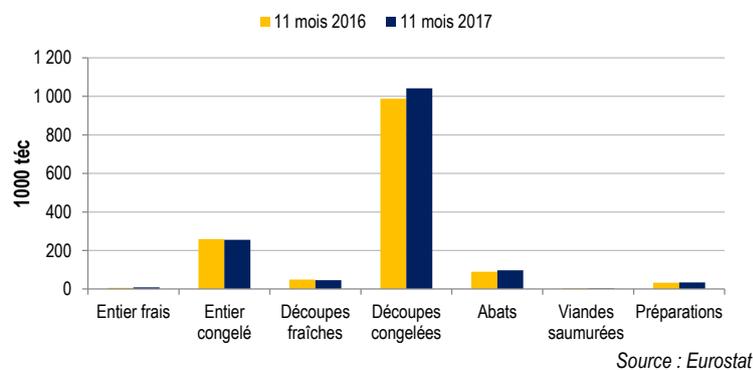
Évolution des abattages de poulet en 1000 téc sur 11 mois 2017/2016



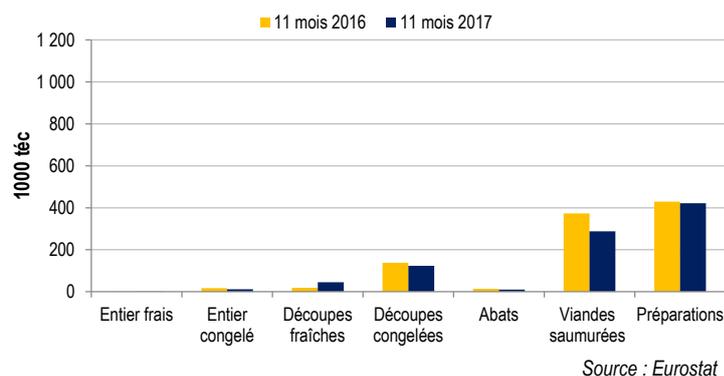
Évolution des abattages de dinde en 1000 téc sur 11 mois 2017/2016



Évolution des exportations extra-communautaires de poulet sur la période janvier-novembre 2017, en 1000 téc



Évolution des importations extra-communautaires de poulet sur la période janvier-novembre 2017, en 1000 téc



2. Poules pondeuses et œufs

➤ Cheptel européen de pondeuses en baisse

Sur la période janvier-octobre 2017, selon MEG, les mises en place européennes sont en hausse par rapport à 2016 (+ 0,8 %) avec des augmentations notamment en Espagne (+ 12,1 %) et en Pologne (+ 12,2 %), et des baisses aux Pays-Bas (- 16,7 %) et en France (- 0,4 %).

Selon MEG, le cheptel de pondeuses dans l'UE baisse de 0,3 % entre 2016 et 2017 et devrait être en hausse de 1,0 % sur les trois premiers mois de 2018 par rapport à trois mois 2017. Ces estimations ne prennent pas en compte les abattages anticipés de pondeuses liés à la crise du fipronil (environ 18 millions de poules pondeuses abattues en 2017) et aux épisodes d'IA en Italie (environ 3 millions de poules abattues).

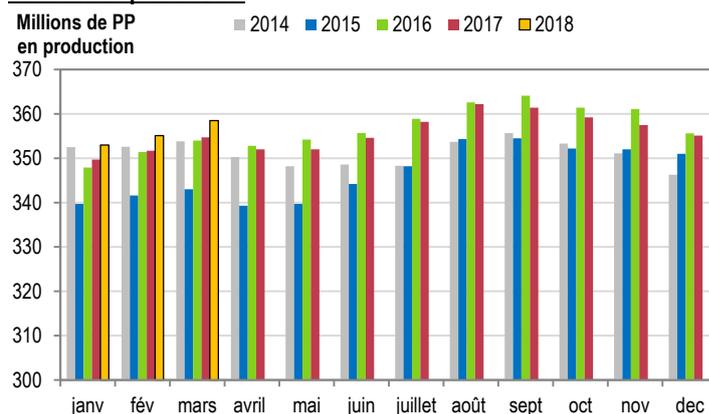
➤ Dégradation du solde en œufs coquille

En 2017 on observe une baisse des exportations extra-européenne totale en volume (- 15 %) qui s'établissent à 209 381 téoc. Ce sont notamment les exportations d'œufs coquille qui sont en baisse (- 35 %) ainsi que celles des jaunes (- 25 %) et des entiers (- 13 %). En revanche, les exportations d'ovalbumines augmentent (+ 5 %). Sur 11 mois, les exportations d'œufs et ovoproduits sont en hausse vers le Japon (+ 15 %) et la Suisse (+ 1 %) tandis qu'elles reculent vers Israël (- 15 %) et les Émirats Arabes Unis (- 51 %).

Les importations, sont en hausse de 27 % en 2017 concernant surtout les œufs coquille (+ 182 %) et les entiers (+ 25 %). Les importations d'œufs et ovoproduits en provenance des États-Unis (11 558 téoc) représentent désormais 52,9 % des importations de l'Union européenne contre 20,1% sur l'année 2016 et 25,8 % sur la moyenne triennale 2013-2015 retrouvant ainsi leur niveau d'avant la période influenza. Les États-Unis sont en surproduction d'œufs liée au retour sur le marché des producteurs touchés par les épisodes d'influenza en 2015 tandis que de nouvelles productions (hors-cage notamment) s'étaient développées dans le même temps.

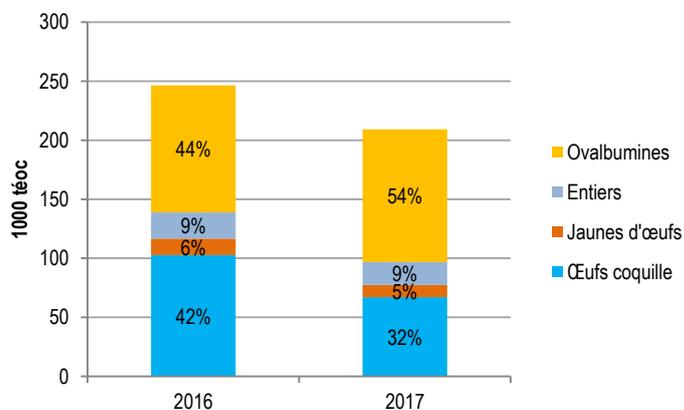
Ainsi le solde des échanges extra-communautaires d'œufs et ovoproduits reste positif en volume (+ 187 554 téoc) sur l'année 2017 mais en repli par rapport à 2016 du fait de la dégradation du solde en œufs coquille.

Évolution du cheptel de pondeuses en production dans l'UE 28 en millions de pondeuses



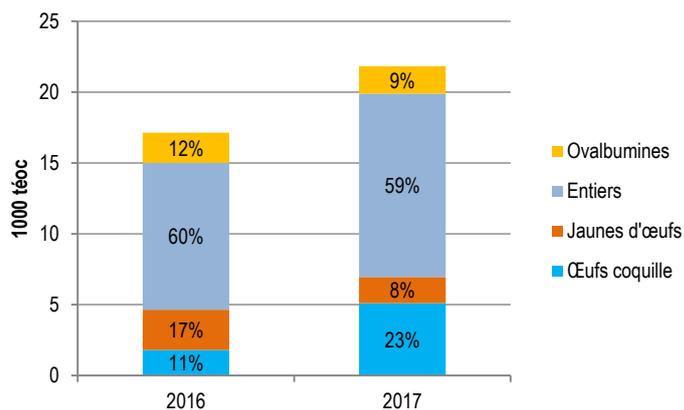
Source : MEG

Évolution des exportations extra-européennes d'œufs et ovoproduits entre 2016 et 2017



Source : CIRCABC

Évolution des importations extra-européennes d'œufs et ovoproduits entre 2016 et 2017



Source : CIRCABC



1. FRANCE

[DGAL/SDSPA/2017-1031](#): Plan de surveillance de la résistance aux antibiotiques de certaines bactéries sentinelles et zoonotiques chez les POULETS DE CHAIR et les DINDES pour l'année 2018.

(BO agri 28/12/2017)

[DGAL/SDSSA/2018-23](#): Critères microbiologiques applicables aux autocontrôles sur les viandes fraîches et carcasses de volailles.

(BO agri 11/01/2018)

[DGPE/SDC/2018-43](#): La présente instruction précise les modalités de mise en œuvre d'une avance remboursable pour les éleveurs de volailles et notamment de poules pondeuses contaminés par du Fipronil dans le cadre de la désinfection de leur bâtiment.

(BO agri 25/01/2018)

[NOR: AGRG1802071A](#): Arrêté du 26 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire

(JORF n°24 du 30/01/2018)

2. UNION EUROPEENNE

[Règlement d'exécution \(UE\) 2018/252](#) de la Commission du 19 février 2018 sur des mesures exceptionnelles de soutien du marché pour le secteur de la volaille en France
(JOUE L46 du 20/02/2018)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2017/2447](#) de la Commission du 20 décembre 2017 modifiant le règlement (CE) no 1484/95 en ce qui concerne la fixation des prix représentatifs dans les secteurs de la viande de volaille et des œufs ainsi que pour l'ovalbumine

(JOUE L346 du 28/12/2017)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2017/2419](#) de la Commission du 21 décembre 2017 fixant le coefficient d'attribution à appliquer aux quantités sur lesquelles portent les demandes de droits d'importation introduites du 1er au 7 décembre 2017 dans le cadre des contingents tarifaires ouverts par le règlement d'exécution (UE) 2015/2078 pour la viande de volaille originaire d'Ukraine

(JOUE L343 du 22/12/2017)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2017/2421](#) de la Commission du 21 décembre 2017 déterminant les quantités à ajouter à la quantité fixée pour la sous-période du 1er avril au 30 juin 2018 dans le cadre des contingents tarifaires ouverts par le règlement d'exécution (UE) 2015/2077 pour les œufs, les ovoproduits et les ovalbumines originaires d'Ukraine

(JOUE L343 du 22/12/2017)